

**P.P 2067 CHAUMONT**

Monsieur  
Furrer Henri  
2067 Chaumont

**Bulletin d'adhésion SIP ou abonnement au "Chaumonnier".**

Adhésion à la SIP, cotisation annuelle Fr. 20.-. Chaque membre de la SIP reçoit automatiquement le périodique " Chaumonnier ", l'abonnement étant inclus dans la cotisation.

**Je désire adhérer à la SIP et je recevrai automatiquement le " Chaumonnier ":**

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Abonnement au périodique "le Chaumonnier", sans adhésion à la SIP, Fr 15.--. Le périodique paraît en mars, juin, septembre, et décembre de chaque année et vous est envoyé à domicile.

**Je m'abonne uniquement au "Chaumonnier" (sans adhésion à la SIP):**

Nom.....Prénom.....

Adresse.....



**Société d'Intérêt Public,  
case postale 26, 2067 Chaumont**



**MÉMENTO**



**TENNIS-CLUB  
DE LA JEUNESSE  
NEUCHÂTELOISE ET  
CHAUMONNIÈRE**

**LA SAISON DE TENNIS DÉBUTE  
FIN AVRIL DÉBUT MAI**

*TEXTES ET ANNONCES, DERNIER DÉLAI POUR LE PROCHAIN  
CHAUMONNIER: 20 MAI 2000*

**JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'INTERET PUBLIC DE CHAUMONT**

Paraissant 4 fois par an 1er trimestre 2000 No. 84  
Publié par: SIP, case postale 26, 2067 Chaumont  
Imprimé à Chaumont par Bernard Jacot, La Crétée  
Rédaction : D. Wicki 2067 Chaumont, tél. 032 / 753 64 38 fax 032 / 753 01 56

# Arrêté concernant la circulation routière dans les forêts sises sur le territoire communal d'Enges

arrêté:

**Article premier.** – La circulation des véhicules à moteur est interdite dans les deux sens, sur tous les chemins desservant les forêts sises sur le territoire communal d'Enges à l'exception des chemins forestiers à usage mixte suivants:

Chemin des Graveroules	sur toute sa longueur
Chemin de la Dame	sur toute sa longueur
Chemin des Prés-d'Enges	jusqu'au P. 1044
Chemin de la Crétée	jusqu'à la Crétée
Route de Chaumont	sur toute sa longueur

**Art. 2.** – Cette interdiction est généralement matérialisée par le signal No 2.14 OSR (circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs) avec plaque complémentaire "exceptés gestion forestière et service publics", mais elle s'applique aussi en l'absence de signalisation.

**Art.3.** – Le trafic engendré par la gestion forestière, la gestion des milieux naturels, les cas d'urgence, l'intérêt public et par les détenteurs d'une autorisation particulière écrite délivrée par la commune n'est pas soumis à cette interdiction.

**Art.4.** – Le parcage des véhicules est autorisé au début des chemins forestiers, aux endroits prévus à cet effet. A défaut, le parcage se fera aux endroits adéquats.

**Art.5.** – La circulation sur les chemins forestiers à usage mixte est limitée à la vitesse maximale de 40 km/h excepté la route de Chaumont autorisée à la vitesse maximale de 50 km/h. La limitation de vitesse à 40 km/h s'applique aussi aux autres chemins forestiers pour le trafic autorisé.

Extrait de la Feuille officielle du vendredi 12 novembre 1999.

# FÊTE DE NOËL

15H00, 19 décembre 1999. La chapelle de Chaumont affiche complet. Parents, familles et amis se sont déplacés pour vivre ensemble deux heures de spectacle avec le Chœur Mixte et les enfants de l'école de Chaumont. Ursula Monnier débute par des remerciements à l'encontre des bénévoles qui ont œuvré à ce que cette fête de Noël soit une réussite. Le Chœur Mixte a imprégné le lieu par de belles mélodies et de fort jolies voix. Quant aux enfants, leurs spectacles théâtraux et musicaux, tantôt sérieux puis drôles nous ont donné quelques leçons, drapés de vêtements et accessoires confectionnés maison et adaptés à chaque histoires et sketches. Bravo à toutes et tous, car l'on s'imagine bien ce que représentent deux heures de spectacle en préparations et répétitions. Après de longs applaudissements bien mérités, acteurs et spectateurs ont pu de désaltérer et goûter aux gâteries maisons dans la classe des enfants, qui pour l'occasion a été transformée comme lors d'un vernissage de première.

*Daniel Wicki*

## PAROISSE

Le 9 avril culte à la Chapelle à 11h15.

16 avril Fête des Rameaux, culte unique à 10h au Temple-du Bas préparé par les catéchumènes (y compris Chaumonniers).

11 Juin Pentecôte à 10h à la Coudre. Confirmation Marie Henry et Yvan Flühmann.

Camp des groupes d'enfants le 24 et 25 juin à la Combe d'Enges. Culte à Chaumont pour toute la Paroisse le 25 juin à la Chapelle à 11h.

Cultes à la **Chomette** les lundis 10 avril, 8 mai et 5 juin à 14h30.

# L'OURAGAN LOTHAR

27 novembre 1983, une date que beaucoup de Chaumonniers ont encore en tête. Ce jour-là, une tempête avait dévasté des milliers d'arbres dans l'arc jurassien et sur Chaumont. Cette tempête ne fut pourtant que régionale. D'autres, violentes, se sont manifestées mais elles n'ont pas particulièrement affecté Chaumont. Pourtant, 16 ans plus tard, les 26 et 27 décembre 1999, la nature remettait cela. Cette fois-ci, le phénomène ne fut pas régional mais européen. Entré par la côte Ouest de la France le 26 décembre et envahissant plus de 50% de ce pays, Lothar accrocha la Suisse pour s'essouffler vers Munich. Le lendemain, Lothar se manifestait de plus belle quelques centaines de kilomètres plus bas, touchant une nouvelle fois la France jusqu'à la frontière espagnole, la Suisse pour finir sa course contre l'Autriche. Un ouragan est défini par des vents supérieurs à 115 kmh. C'est donc bien ce que nous avons vécu. Notons quelques pointes maximales relevées durant ces deux jours; Genève 120 kmh, Sainte-Croix 130 kmh, Bâle 146 kmh, Chasseral 178 kmh, La Dôle 190 kmh, Jungfrauoch 250 kmh ! Comme chacun a pu le constater, les forêts sont dans un état

pitoyable mais la nature s'en remettra. Normalement, le canton de Neuchâtel récolte environ 160'000 m3 de bois par année. Lothar en a couchés environ 211'000 m3 en quelques heures et nous ne sommes, de loin, pas le canton le plus à plaindre. Le Service cantonal des forêts fait tout ce qu'il peut et les propriétaires ont bien été orientés. L'exploitation des milliers de chablis représente un grand danger pour les bûcherons. Les bois sont souvent enchevêtrés sous de dangereuses tensions. Il faut donc travailler avec calme, réflexion et du savoir faire. Lothar a déjà tué en Suisse et les bûcherons sont plus exposés que jamais. Pour essayer d'éviter d'engorger le marché, plusieurs scénarios sont envisagés. Les plantes déracinées mais pouvant encore se nourrir au sol devraient être exploitées dans un second temps. Il faudra donc attendre une année ou deux pour oublier cette sombre période. Sur le plan électrique, on n'avait jamais connu pareils dégâts. L'ENSA a enregistré des centaines d'appels. Le personnel disponible a donné tout ce qu'il pouvait mais il y avait trop, beaucoup trop. Sur les 506 stations basse tension (400 Volts) qui

alimentent les quartiers, les immeubles, les hameaux ou les maisons isolées, 278 étaient mortes après l'ouragan. Des poteaux, par dizaines, étaient couchés au sol. De gros dégâts affectaient également les lignes de moyenne et haute tension, mais particulièrement le réseau de 16'000 Volts alimentant les villes, les villages, les montagnes et les vallées. La neige compliqua très fortement la situation, particulièrement au niveau du contrôle de l'état des lignes. On ne peut pas injecter du courant à l'aveuglette. Devant l'ampleur des dégâts, on organisa une cellule de crise. Volontaires et professionnels furent engagés en urgence dans divers secteurs au travers du canton. Chaumont reçoit son énergie électrique d'une part, au travers du réseau souterrain de la Ville de Neuchâtel et, d'autre part, sur les deux réseaux aériens 16'000 Volts de l'ENSA connectés, l'un à Vilars et l'autre près des fermes Furrer sur la ligne Dombresson, Sous-le-Mont, Prés sur Enges, Le

Landeron. Les abonnés reliés à la Ville n'ont pas connus de problèmes. Par contre, les abonnés alimentés par les réseaux aériens ont connu une coupure de deux jours sur le côté Est de Chaumont et cinq jours sur le côté Ouest. C'est long mais, en fait, c'était court au regard de l'ampleur des dégâts et des conditions de travail. L'ENSA et tous les ouvriers engagés méritent un coup de chapeau. Plus près de chez nous, il faut adresser aussi un coup de chapeau à tous ceux qui se sont engagés pour le dégagement des routes de Chaumont. Une fois encore, l'esprit de solidarité a été prouvé. Les bûcherons remettent maintenant nos forêts en état. Souhaitons que tout se passe bien car les pressions et l'enchevêtrement des arbres représentent parfois des dangers pervers. Signalons enfin que de nombreux sentiers sont dans un état catastrophique et qu'ils ne seront probablement pas rouverts ces prochains mois.

*Pierre Pfund*

## WC PUBLICS

Suite à l'intervention, lors de l'assemblée générale du 22.10.99, concernant l'absence de WC publics à Chaumont, la SIP a fait part de ce problème au Conseil Communal de la Ville. La SIP a été contactée par les personnes concernées pour trouver une solution à ce problème.

*Daniel Wicki*

# SKI NORDIQUE, "LES 15 KM DES SAPINS"

Pluie et vent étaient au rendez-vous ce dimanche 30 janvier, ainsi qu'un peu plus de 100 coureurs pour cette course qui ne ressemblait en rien à la précédente ou le soleil brillait de tout son éclat.

*Daniel Wicki*

## **Hommes 15 km**

- 1) Damien Pellaton La Brévine
- 2) Claude Borel La Brévine
- 3) Gilles Dumont Le Locle
- 7) Didier Fatton Chaumont

## **OJ III 8 km**

- 1) Olivier Monod Cernets-Verr.
- 2) Clément Huguenin La Brévine
- 3) Hervé Borel La Brévine

## **OJ I 3 km**

- 1) Timothy Langel La Sagne
- 2) Yael Brunner Cernets-Verr.
- 3) Valentin Isler La Sagne

## **OJ III 5 km**

- 1) Pauline Matthey La Brévine
- 2) Sarah Clisson Cernets-Verr.
- 3) Pramila Criveli La Sagne
- 4) Alexandra Khlebnikov Chaumont

## **OJ I 3 km**

- 1) Audrey Virgilio Cernets-Verrières
- 2) Laura Rey Cernet -Verrières
- 3) Nathalie Huguenin La Brévine

## **Juniors 15 km**

- 1) Mikael Rey Cernet-Verrières
- 2) Flavian Matthey La Brévine
- 3) Sébastien Borel La Brévine
- 6) Pavel Khlebnikov Chaumont

## **OJ II 5 km**

- 1) Romain Jornod Cernets-Verr
- 2) Loic Rey Cernets-Verrières
- 3) Jérôme Galster Cernets-Verr

## **Dames et juniors 15 km**

- 1) Anna Fatton Chaumont
- 2) Marianne Cuenot La Brévine
- 3) Anne Maître Chaumont
- 6) Janine Lauenstein Chaumont

## **OJ II 5 km**

- 1) Jilian Fauguel Cernets-Verr.
- 2) Jade Matthey La Brévine
- 3) Elvina Huguenin La Brévine

## **Minimes mixtes 700 m**

- 1) Caryl Fauguel Cernets-Verri.
- 2) Tiffany Langel La Sagne
- 3) Cindy Isler La Sagne



# TENNIS-CLUB DE LA JEUNESSE NEUCHÂTELOISE ET CHAUMONNIÈRE



**2067 CHAUMONT CASE POSTALE 25**

Grâce à un comité de soutien de plus de 40 personnes, un nouveau Club a pu être formé. De Fr. 215.000.-- de charges, notre dette n'est plus que de Fr. 35.000.--.

François RUSCA prévoit l'ouverture d'un 1er des 2 courts une fois la neige partie, soit à fin avril début mai.

Pour tous renseignements, les personnes suivantes sont à votre disposition:

Mme Isabelle KIPFER-Bauer, Signal 17, Présidente.

Mme Micheline VAUTHIER, du Petit-Hôtel, Vice-Présidente.

M. André RATZÉ, Les Gentianes, Caissier.

La cotisation est gratuite pour les enfants de Chaumont. Les courts leurs sont réservés le mercredi après-midi.

Aucune finance d'inscription est prévue pour adhérer au Club.

La cotisation pour les adultes est de Fr. 120.-- et Fr. 200.-- pour les couples et Fr. 50.-- pour les Juniors de l'extérieur de Chaumont.

Il est également possible de louer un court à l'heure. Le montant est fixé à Fr. 10.-- pour les adultes. La clef est mise à disposition au Petit-Hôtel et le paiement se fait au même endroit.

Les personnes désirant prendre des leçons peuvent s'adresser à Mme

M. RUSCA, Tél. 730 50 15.

Si vous cherchez un partenaire: Se tiennent à disposition M. Fernand SCHÜRCH Tél. 725.10.39 ainsi que M. André RATZÉ Tél. 753 20 64.

Les personnes intéressées à adhérer au Club, voudront bien s'inscrire au Tennis-Club Case postale 25 2067 Chaumont ou auprès de Mme Isabelle KIPFER- Bauer Tél. 753 74 10.

*Isabelle Kipfer*

## LA MAISON DU CANTONNIER OU MI-CÔTE

C'est en 1928 que la famille Knecht est venue s'installer à Chaumont au lieu dit à l'Immobilière. Le fait d'être de parenté avec des Chaumonniers n'était pas étranger à ce déménagement.

En effet, c'est l'oncle Fritz Gyger qui leur a mis la ferme à disposition, vu qu'il s'occupait du Restaurant de la Charrière situé près de la croisée d'Enges direction la Dame où il s'occupait également du bétail.

C'est ainsi qu'Emil Knecht, sa femme Olga et leurs six enfants, Ida, Henri, Alexandre, Louissette, Odette et Pâquerette y sont restés jusqu'en 1934, moment où leur oncle a repris la ferme où ils vivaient. Sa femme étant malade il a laissé le soin à M Barfuss de s'occuper de l'exploitation de la Charrière.

A cette époque la maison du Cantonnier ne comptait que deux pièces et était utilisée pour entreposer du matériel communal. Comme la majorité des enfants avaient quitté l'embryon familial pour voler de leurs propres ailes les parents Knecht s'y installèrent avec leurs deux plus jeunes enfants, Odette et Pâquerette.

Le papa, qui était bûcheron à Savagnier a continué son activité pour la ville de Neuchâtel. Comme en hiver il n'y avait pas assez de travail en forêt, il s'occupait du déblaiement de la route de Chaumont jusqu'à la Dame. C'était aussi l'époque où les Chaumonniers pouvaient s'adonner au patinage. Une patinoire naturelle se trouvait dans le parc de l'ancien Grand-Hôtel. Le chemin de l'école s'allongea considérablement pour les deux jeunes filles, vu qu'elles devaient désormais marcher une heure pour rallier Mi-Côte au collège et où 27 enfants s'y rendaient journalièrement. Leur professeur était Mlle Borel qui par la suite est devenue l'épouse de M Wagner, directeur du Grand-Hôtel. Le mardi et le jeudi Mme Gedet apprenait aux filles l'art de la couture, alors que les garçons s'adonnaient aux travaux manuels. Tous les enfants, même de degrés différents se trouvaient dans la même classe, ce qui n'a pas changé de nos jours. En sortant de l'école leur chemin passait devant la poste où elles réceptionnaient le courrier. La poste se trouvait à ce moment-là, dans la maison où Mme Bernard tint par la suite son Bazar. Le postier Numa Burga ne se contentait pas seulement de distribuer le courrier. Il lui arrivait de conduire une Chaumonnaière sur le point d'accoucher à la maternité avec son side-car. Durant les vacances, Odette et Pâquerette montaient à Chaumont par tous les temps pour chercher la

Feuille d'Avis ou le courrier. Certains se souviendront certainement que c'était l'époque où le Funi était tenu par M Clerc, le p'tit Hôtel par M Hugentobler et le Hôte Bernois qui était un restaurant-pension à l'enseigne de Pension la Forêt par M Léon Matthey. L'Auberge du Vieux-Bois a été construite plus tard après la fermeture de la Pension.

Il y avait à ce moment-là une vieille tradition à Chaumont: chacun des établissements faisait à tour de rôle les tripes à la Neuchâteloise pour les Chaumonniers. Odette et Pâquerette se souviennent que leur père avait aussi sa tradition, il y emmenait ses enfants dès l'âge de douze ans pour participer au festin.

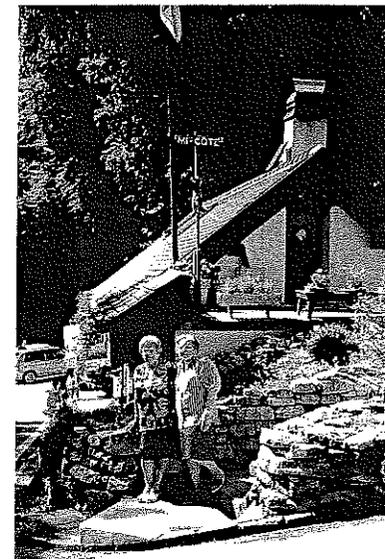
Comme la maison du Cantonnier s'était agrandie, il y avait de la place pour héberger trois chèvres qui contribuaient au lait quotidien. Le passe-temps des chèvres était de soustraire le Burrus des poches du père.

Comme aujourd'hui encore, il n'y avait pas d'électricité, le pétrole et le gaz faisaient l'affaire. Le seul moyen de communiquer était le téléphone SOS qui se trouvait près de la fontaine et qui se trouve plus bas sur la route aujourd'hui.

Après le départ d'Odette en 1944 et Pâquerette en 1948 la maman a également quitté Mi-Côte après le décès de son mari en 1956.

Des familles de Neuchâtel et Genève, ainsi qu'un centre pour alcooliques si étaient installés pour, à nouveau, devenir par la suite un dépôt.

Comme Mi-Côte avait l'air vouée à l'abandon, Odette, qui a toujours été attachée au lieu, a fait la demande avec son mari Robert Bourquin, dit Boubou, pour revenir y habiter. Et c'est ainsi, que depuis le 12 avril 1989 des réunions de famille ont à nouveau lieu sur les terrasses aménagées selon les plans de Boubou, entourées de fleurs de saison en été ou autour d'un feu bien au chaud en hiver.



*Daniel Wicki*



Odette Ilda Pâquerette



Boubou et Odette

à vendre

Alfa Roméo 33 1500 cm break 4x4  
 expertisée décembre 1999  
 équipée hivers avec 4 pneus été sur jantes  
 Frs. 1500.-- Tél. 032 / 853 43 70

# 1er AOÛT 2000

Comme annoncé le CAC a été dissout et l'occasion nous est redonnée de remercier tous ses membres pour l'organisation et la peine qu'ils se sont donnée, afin que les Chaumonniers, leurs amis et familles puissent garder de beaux souvenirs d'année en année.

Le 1er août à Chaumont est devenu une tradition et il serait impensable que cette fête disparaisse.

La SIP s'est mise sur les rangs pour reprendre le flambeau, mais SIP ne veut pas seulement dire comité. Tout comité a besoin de ses membres. C'est pour cette raison que nous faisons déjà maintenant appel à vous, afin d'organiser cette fête au mieux.

"Le but est de garder le côté convivial et l'associer à la fête des Chaumonniers. L'occasion nous a été donnée l'année passée, le 1er mai au Home Bernois et le soir précédent le 1er août, de l'attachement des Chaumonniers à une telle manifestation. Par deux fois, le succès rencontré a donné raison aux organisateurs."

Si nous faisons appel à vous, ce n'est pas pour vous demander d'y consacrer toute la journée, mais uniquement une à deux heures, ainsi l'occasion de partager de bon moments avec ses amis et familles est donnée à tous. D'avance nous vous remercions de votre intérêt et nous nous permettrons de vous contacter en temps voulu pour l'organisation de la journée.

Coupon à envoyer à : Société d'Intérêt public, case postale 26  
 2067 Chaumont

C'est volontiers que je participerai à l'organisation du 1er août 2000

NOM : ..... PRENOM: .....  
 ADRESSE : ..... Tél: .....